

Actes de la Réserve du Néouvieille. N° 6, 1942-1947

Citer ce document / Cite this document :

Actes de la Réserve du Néouvieille. N° 6, 1942-1947 . In: La Terre et La Vie, Revue d'Histoire naturelle, tome 3, n°2, 1949. pp. 68-71;

doi : <https://doi.org/10.3406/revec.1949.3515>;

https://www.persee.fr/doc/revec_0040-3865_1949_num_3_2_3515;

Fichier pdf généré le 17/04/2024

ACTES DE LA RESERVE DU NEOUVIEILLE

N° 6, 1942-1947

La Réserve du Néouvieille n'a pas eu à souffrir directement de la guerre. Située en une région relativement calme, sans contact avec la zone frontière, elle n'a pas connu la sévère occupation de certaines autres régions des Pyrénées.

La période de guerre n'a pas altéré sensiblement la physionomie végétale de la Réserve, mais, par contre, les animaux intéressant la chasse, izards et coqs de bruyère particulièrement, ont nécessairement soufferts beaucoup du braconnage consécutif aux premiers mois de la libération. Néanmoins, la faune existe encore avec une densité appréciable et un gardiennage correct désormais, permettra de revenir vite à une situation meilleure.

En 1945, certains propriétaires de la région ont introduit délibérément et à plusieurs reprises un grand nombre de moutons sur des parties qui leur était rigoureusement prohibées. Nous avons dû intervenir sérieusement contre ces abus. Des mises en demeure précises avec menaces de poursuites ont été adressées aux propriétaires indéliçats. Ils paraissent avoir fait leur effet et nous n'avons pas eu à sévir plus directement.

Les observations scientifiques ont continué grâce à l'activité et au dévouement de notre collègue, M. le professeur Chouard, Directeur de la Réserve du Néouvieille. C'est ainsi que les observations commencées il y a huit ans sur la marche de la colonisation des éboulis par les pelouses ont pu être complétées ; elles ont permis d'apporter une valeur numérique à l'évaluation de ce phénomène séculaire. C'est en moyenne 2 centimètres par an, c'est-à-dire 200 mètres en dix mille ans, qui sont colonisés en pelouses sur les éboulis de dimension moyenne, aux altitudes pastorales de 2.000 à 2.500 mètres. Il s'en suit là encore que toute surcharge des hauts pâturages entraînant une érosion des pelouses, constitue la perte d'un travail naturel de plusieurs siècles.

D'autre part, durant ces dernières années de guerre, les Pins les plus âgés, tant les Pins sylvestres que les Pins à crochets, ont été fortement atteints par la « rouille » des aiguilles et que, par place, un grand nombre sont morts ou mourants. Ce phénomène naturel, contre lequel nous sommes totalement désarmés, milite pour une protection encore plus sévère contre les dents des moutons qui causent de si graves préjudices à la régénération des Pins de haute altitude.

Dans les territoires loués par l'Association pour l'aménagement des montagnes, au voisinage de Vieille-Aure, on a pu constater le succès partiel des expériences forestières entreprises en 1938 et en 1944. Dès à présent, les Mélèzes, les Pins strobus et les Epicéas ainsi que, secondairement, les Chênes rouges, se révèlent, surtout les premiers, devoir être les essences les plus faciles à planter sur les soulans à buis, genévriers et coudriers sur lesquelles jusqu'ici aucun effort efficace de reboisement n'avait été tenté.

Le succès de ces tentatives dépend d'ailleurs beaucoup de l'implantation des arbres à un âge très jeune et dans des conditions d'extrême fraîcheur des racines. C'est pourquoi il est nécessaire de mettre à profit, pour les prochains étés, les pépinières que l'Administration des Eaux et Forêts vient, sur notre demande, de créer à quelques quarts d'heure à peine des points à reboiser. Le concours de cette Administration nous est d'ores et déjà acquis.

Devant l'importance de ces divers essais, un accord a été passé avec le *Touring Club de France*, substituant d'une façon définitive la *Société d'Acclimatation* à ce groupement pour la continuation du bail primitivement consenti à l'Association pour l'aménagement des montagnes. Ainsi notre tentative pourra-t-elle se poursuivre en toute certitude.

Le gardiennage, assuré pendant la guerre avec un zèle digne d'être signalé par M. Victor Bacque, vient d'être complété par la nomination d'un second garde, M. Bonneau.

De même, la Société de pêche *La Gaule Auroise* a été habilitée à verbaliser au nom de la Société d'Acclimatation en matière de pêche et aussi de chasse sur tout le territoire de la Réserve.

Ce renforcement de la surveillance est rendu nécessaire par l'extension des entreprises industrielles qui ont complètement bouleversé l'organisation de la Réserve et dont il nous reste à parler.

Déjà, dans le dernier numéro des *Actes*, en 1941, nous avons mentionné les travaux en cours pour élever le bar-

rage du lac de l'Oule et accroître la réserve d'eau du lac pour une plus grande production d'énergie hydro-électrique.

Depuis lors, le programme des travaux s'est singulièrement amplifié. Il vise maintenant à rehausser d'un nombre respectable de mètres, le barrage d'Orédon et le barrage de Cap de Long et à réunir les trois Laquets aux lacs d'Aubert et d'Aumar. Les travaux ont déjà commencé. Les chemins conduisant de la vallée d'Aure à ces lacs, dont la balafre sur les flancs de la vallée de Couplan commençait à se patiner, sont sur le point d'être entièrement transformés en routes pour camions de 7 tonnes. Des masses de travailleurs ont envahis ces sites tranquilles et harmonieux, apportant avec eux les destructions inhérentes aux hommes. Le climat naturel du Néouvieille va de ce fait être considérablement perturbé.

Sur l'initiative de M. R. Perchet, Directeur général de l'Architecture, une réunion a eu lieu, sur place, en Septembre 1947, à l'effet d'examiner les répercussions qu'auraient sur la faune et sur la flore de la région des lacs d'Orédon et de Cap de Long, les grands travaux actuellement envisagés pour le rehaussement des barrages. Sa conclusion a été, naturellement, qu'il n'est pas possible de concilier le maintien de la Réserve dans tous les territoires du Néouvieille et la résiliation du programme en cours d'exécution.

Il est profondément regrettable que des projets de cette envergure aient pu être mis à l'étude et que leur exécution ait pu être commencée sans que des organismes scientifiques qualifiés aient été appelés à donner leur opinion. Les Pyrénées sont depuis la libération, et tout le long de la chaîne, l'objet de gigantesques travaux de captage des eaux au bénéfice de l'énergie hydro-électrique. En bien des points, les conceptions qui les dirigent paraissent outrancières et dangereuses. Par les modifications qu'ils impriment au régime des cours d'eau dans les parties basses des vallées, ces travaux vont entraîner de sérieux changements dans les habitudes pastorales des populations de ces régions. D'ici quelques années à peine, ils vont provoquer une profonde transformation de l'économie montagnarde pyrénéenne dont on ne peut prévoir les conséquences. Il est très regrettable que des problèmes de cette envergure n'aient pas été étudiés préalablement dans toutes leurs répercussions. Souhaitons que nous n'ayons pas un jour à déplorer les conséquences d'une imprévoyance dont d'autres pays ont déjà éprouvé amèrement les méfaits.

Quoi qu'il en soit, la Société d'Acclimatation, considérant que les travaux pour la construction de barrages ont profondément dénaturé et vont dénaturer plus profon-

dément encore les régions des lacs d'Orédon et d'Aumar ainsi que les parages immédiats du lac de l'Oule, estime que ces différentes régions ne présentent malheureusement plus qu'un intérêt très réduit en ce qui concerne la Protection de la Nature.

Il reste certes à tenter de protéger ce qui peut encore être sauvegardé du site, en vu d'éviter notamment la création d'hôtels, de téléphériques, de routes et d'autres dispositifs dont la présence achèverait de détériorer le paysage. Mais c'est là un problème qui n'est pas de la compétence directe de la Société d'Acclimatation.

Par contre, notre Société considère qu'il est toujours, et malgré ces travaux, du plus grand intérêt au point de vue scientifique et biologique, de continuer la protection intégrale d'une petite portion de montagne qui est restée heureusement à l'abri des dévastations provoquées par les récents travaux. Il s'agit de la totalité de la vallée d'Estibère et du versant sud du vallon de Gourguet. Ces territoires restent érigés en Réserve intégrale, ainsi que l'avait prévu le règlement primitif de la Réserve du Néouvieille. Ce sont sur ces deux vallées, offrant tous les caractères typiques de la région, que porteront désormais nos efforts.